

4.00 crédits

30.0 h

Q1

Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	<p>Cette unité d'enseignement est de niveau intermédiaire et suppose donc au départ une maîtrise productive de la grammaire et du vocabulaire de base ainsi que la maîtrise des aptitudes langagières aux niveaux décrits pour l'unité d'enseignement de niveau intermédiaire (LNEER1823) ou pour l'unité d'enseignement équivalente de première année du Baccalauréat en Droit (LNEER1821).</p> <p><i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i></p>
Thèmes abordés	<p>Cette unité d'étude est axée sur la pratique de la communication interactive et les thèmes abordés seront en relation avec le domaine d'études.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Compréhension à la lecture</p> <p>1</p> <ul style="list-style-type: none"> de lire de façon autonome et comprendre des textes portant sur des sujets relatifs au domaine d'études en comprenant, le cas échéant, la position ou le point de vue particulier adoptés par l'auteur. de lire une correspondance courante dans son domaine et saisir l'essentiel du sens. <p><i>Niveau B2 du " Cadre européen commun de référence pour les langues "</i></p> <p>Compréhension à l'audition individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> de suivre et comprendre l'essentiel d'une conférence ou un exposé à condition que le sujet en soit familier (relatif au domaine d'études). de comprendre l'essentiel de la plupart des documents radiodiffusés ou télévisés à condition que le sujet en soit familier. <p>2</p> <p>Compréhension à l'audition interactive</p> <ul style="list-style-type: none"> de suivre et comprendre l'essentiel de discussions et de débats portant sur des sujets relatifs au domaine d'études. de saisir une grande partie de ce qui est dit dans une conversation courante en langue standard. <p><i>Niveau B2- du " Cadre européen commun de référence pour les langues "</i></p> <p>Expression orale (objectif principal) individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> de faire (après préparation) un exposé simple et clair et ensuite prendre en charge les questions posées par le public. d'expliquer son point de vue suffisamment bien pour être compris sans difficulté. <p>3</p> <p>Expression orale (objectif principal) interactive</p> <ul style="list-style-type: none"> d'exposer ses opinions et les défendre dans le cadre d'un débat portant sur un sujet relatif à son domaine d'études. de soutenir sans trop de difficulté une conversation ou une discussion conduite dans une langue standard avec un interlocuteur natif, si ce dernier adapte son discours. <p><i>Niveau B1 du " Cadre européen commun de référence pour les langues "</i></p> <p>Expression écrite</p> <p>4</p> <ul style="list-style-type: none"> d'écrire une synthèse d'un texte d'informations factuelles portant sur un sujet de son domaine d'études et donner son opinion. <p><i>Niveau B1 du " Cadre européen commun de référence pour les langues "</i></p> <p>5</p> <p>Code</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Vocabulaire : consolidation du vocabulaire général (+/-2000 mots) et intégration du vocabulaire spécifique (+/- 500 mots). • Grammaire : consolidation des structures spécifiques du néerlandais. <p>L'utilisation du code est vue dans une perspective communicative sans toutefois négliger la correction.</p> <p>Culture</p> <p>Au niveau de toutes les aptitudes précitées : sensibiliser l'étudiant à la culture flamande et néerlandaise.</p>
<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>La présence aux cours de langues est requise. Le titulaire du cours peut, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription à un examen (de la session de janvier/juin ou de septembre) d'un étudiant qui aurait été absent à 2 cours sans fournir de motif justifié pour ses absences.</p> <p>Examen à la session de janvier/juin</p> <p>A. Evaluation continue (70%) : Durant le quadrimestre, les étudiants seront amenés à réaliser plusieurs tâches.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tâche 1 : Reconstruction d'un crime - travail individuel (2/20) - Tâche 2 : Présentation et réflexion personnelle sur un podcast/vidéo de 'De Universiteit van Vlaanderen' sur un sujet criminologique (choix parmi une série de vidéos sur Moodle) - travail par deux étudiants (3/20) - Tests écrits: Il y aura également 4 tests réguliers portant sur le vocabulaire et le grammaire (4 tests de 1/20 chacun) et un test d'expression écrite, de compréhension à la lecture et de compréhension à l'audition. (1 test de 5/20) <p>B. Examen oral (30%) : Examen par deux étudiants. Discussion sur les thèmes abordés en cours et une conversation téléphonique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen à la session de septembre <p>Mêmes modalités qu'en janvier/juin.- Les étudiant(e)s qui échouent à l'examen oral individuel lors de la première session devront repasser cet examen lors de la deuxième session (août-septembre).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiant(e)s qui ont obtenu plus de #6/12 pour les tâches d'évaluation permanente lors de la première session garderont leurs notes lors de la deuxième session. - Les étudiant(e)s qui ont obtenu moins de <6/12 pour les tâches d'évaluation permanente lors de la première session devront repasser les tâches pour lesquelles ils ont reçu une note d'échec. Les 5 tests écrits d'évaluation permanente ne seront pas réorganisés séparément. Si un étudiant n'a pas réussi le bloc « Tests écrits d'évaluation permanente », il devra passer un test écrit lors de la deuxième session, qui comptera pour 9/20. <ul style="list-style-type: none"> • L'étudiant qui n'aurait pas assisté au cours pendant le quadrimestre sera tenu de présenter tous les tests du quadrimestre. Il devra également regarder 4 vidéos imposées, les résumer et les commenter à l'oral. Il présentera ensuite l'examen en lui-même. Dans ce cas, la répartition des points est la suivante : tâche 1 (2/20), tâche 2 (3/20), examen oral (7/20) et test écrit (8/20). • ! En fonction de la situation sanitaire, il est possible que les modalités d'évaluation soient modifiées. Les étudiants en seront avertis dans les meilleurs délais. <p>Toutes les parties d'évaluation sont obligatoires. Cependant, une absence (sans justificatif officiel) à un test ou présentation d'évaluation permanente entraînera un '0' pour ce même test ou cette même présentation; une absence à l'examen oral impliquera une note d'absence pour la totalité de l'évaluation et l'étudiant se verra donc interdire l'inscription aux autres parties de l'évaluation.</p> <p>En cas d'absence justifiée le jour de l'examen oral (par exemple pour maladie), le certificat doit être envoyé au président ou à la présidente du jury, au secrétariat facultaire avec en copie le professeur et coordinateur de cours.</p> <p>Article 103. – Toute étudiante ou tout étudiant inscrit aux examens et qui est empêché de se présenter à l'un ou à plusieurs d'entre eux notifie sans retard au président ou à la présidente du jury et à l'administration facultaire le motif de son absence. Au plus tard le jour qui suit la fin de l'empêchement, elle ou il remet à l'administration facultaire l'original des pièces justificatives éventuelles, c'est-à-dire un certificat médical ou tout autre document dont la force probante est laissée à l'appréciation souveraine du président ou de la présidente du jury. Toutefois, lorsque ce jour est un samedi, un dimanche, le 27 septembre ou un jour férié légal, le jour de la remise des pièces est reporté au plus prochain jour qui ne soit l'un de ceux-ci.</p> <p>Nous vous rappelons qu'en cas d'absence, même justifiée, à un examen, vous ne pourrez présenter cet examen à une autre date durant la session.</p> <p>En effet, la possibilité de représenter à une date ultérieure, durant la session, un examen en cas d'absence justifiée n'est envisageable, en application du <i>Règlement général des études et des examens</i> de l'UCLouvain (https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-cvrc/reglements/RGEE_2024-2025_VF.pdf), que lorsqu'il n'est pas possible de présenter cet examen à une session ultérieure dans l'année académique.</p> <p>Si vous souhaitez obtenir une note de présence pour un examen, vous devez en faire la demande via votre bureau virtuel.</p>

Méthodes d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement : cours en groupes de 20 • <u>! En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, il est possible que les modalités d'enseignement soient modifiées. Les étudiants en seront avertis dans les meilleurs délais.</u> <p>Cette unité d'enseignement (LNEER2423) se donne en présentiel et inclut aussi du travail en auto-apprentissage via la plate-forme Moodle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la langue en situations concrètes en utilisant les fonctions langagières spécifiques à ces situations • Consolidation et extension des connaissances de l'étudiant en vocabulaire, grammaire et prononciation • Feedback régulier portant sur la production orale de l'étudiant
Contenu	<p>Cette unité d'enseignement vise à rendre l'étudiant capable de s'exprimer dans le contexte socioprofessionnel dans lequel il est appelé à s'insérer (le monde policier, le monde judiciaire, le monde de l'exécution des mesures et des peines, le monde de la prévention ou de l'intervention psycho-sociale). Celui-ci pratiquera la langue en situations concrètes en utilisant les fonctions langagières spécifiques à ces situations. Il consolidera et enrichira ses connaissances en vocabulaire, grammaire et prononciation. Il recevra un feedback régulier portant sur sa production orale.</p> <p>Les compétences à acquérir correspondent au Niveau B1 du « Cadre européen commun de référence pour les langues » en expression orale.</p>
Ressources en ligne	<p>https://moodle.uclouvain.be/course/view.php?id=656</p>
Autres infos	<p>UE équivalente offerte dans d'autres programmes UCL : LNEER2440 (Psp 1 ba)</p>
Faculté ou entité en charge:	<p>ILV</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en criminologie	CRIM2M	4	LNEER1823	